

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Transports maritimes et liaisons Ile d'Yeu	263

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2313-1 et L4221-1 et suivants ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire ;

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

VU la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire du 2 juillet 2021 donnant délégation de compétence à la Commission Permanente ;

VU la convention relative au financement des évacuations sanitaires de l'île d'Yeu signée le 27 juillet 2016 ;

VU l'avenant n°2 en date du 23 juin 2022 portant prolongation d'une durée de 12 mois le marché de transports sanitaires hélicoptérés entre le CH-LVO et son prestataire OYA Vendée Hélicoptères ;

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention relative au financement des évacuations sanitaires de l'île-d'Yeu présenté en 1 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

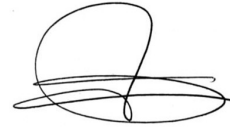
D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 234 000 € au Centre Hospitalier Loire Vendée Océan,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire correspondante de 234 000 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line across the middle.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 27/09/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs